

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Folpet 80 WDG

· **Code du produit:** 6681, 6578

· **Numéro d'enregistrement W** 6897

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Fongicide

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Schneiter AGRO AG

Industrie Birren 30

CH-5703 Seon

· **Numéro de téléphone:** 062 893 28 83

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2                      H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2                      H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1                      H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08, GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

folpet (ISO)

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

### Nom du produit: Folpet 80 WDG

(suite de la page 1)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.  
 · **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 133-07-3 EINECS: 205-088-6	folpet (ISO) ☠ Carc. 2, H351; ☠ Aquatic Acute 1, H400; ☠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	78-85%
	Phenolsulfosäure-Formaldehyd-Polykondensat als Natriumsalz (Polymer; Einsatzstoffe gelistet in EINECS) Aquatic Chronic 3, H412	2-3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Remarques générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours: Attention à votre propre protection.

#### · Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre.  
 Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.  
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.

#### · Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
 En cas de malaise prendre conseil médical/appeler un médecin.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

---

**Nom du produit: Folpet 80 WDG**


---

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique
- 

### \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:**  
Jet pulvérisé/Mousse/CO2/poudre d'extinction  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
  - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité:**  
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- 

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir les pointes 7 et 8.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
  - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
  - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
  - **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
- 

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver les vêtements de travail contaminés avant réutilisation.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Ne pas respirer les vapeurs et les brouillards de pulvérisation.  
Mettre en place une ventilation adaptée.  
Nettoyer régulièrement l'équipement, espace de travail et de l'habillement est nécessaire.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments et ne doit pas être accessible aux personnes non autorisées.  
Entreposer au sec et au frais.
- **Indications concernant le stockage commun:**  
Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

---

**Nom du produit: Folpet 80 WDG**


---

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65°C, p.ex. EN 14387 type A).

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants de protection du nitril résistant au chimiques. Epaisseur minimum 0,4 mm, claquage (solide) env. 480 minutes, par ex. gants de protection <Camatril Velours 730> de la maison [www.kcl.de](http://www.kcl.de).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Sélectionner des gants résistantes contre des produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166).

- **Protection du corps:**

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

Nom du produit: Folpet 80 WDG

(suite de la page 4)

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Indications générales</b>	
· <b>Aspect:</b>	
Forme:	Granulés à disperser dans l'eau WG
Couleur:	Beige
· Odeur:	Faible, caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	8,7-9,7
· <b>Changement d'état</b>	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	0,56-0,66 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Dispersable
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
Teneur en substances solides:	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Tenir à l'écart des sources d'inflammation, des flammes nues et des surfaces chaudes.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir point 5.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

Nom du produit: Folpet 80 WDG

(suite de la page 5)

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

	LD50	>2000 mg/kg (rat) (EP A 81-2)
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 401)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet irritation (lapin)
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
non sensibilisant (cochon d'inde)  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Non-teratogenic.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

EC50	0,68 mg/l (48h) (daphnia magna) (semi-static) >10 mg/l (72h) (Algen) (OECD 201)
LC50 (statique)	0,22 mg/ml (96h) (Oncorhynchus mykiss) (EU A. C1)
LD50	>236 ug/bee (Bees) (EPPO 170 1992) >2510 mg/kg (Virginia caille) (EPA 71-1)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Partition Coefficient (n-octanol/water) LogPow: Folpet: 3.017 (20 °C)  
Bioconcentration factor (BCF): Folpet: 56
- **12.4 Mobilité dans le sol** Folpet: KOC 304
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019


Nom du produit: Folpet 80 WDG

(suite de la page 6)

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**  
02 01 08 déchets chimiques pour l'agriculture, quels contiennent des substances dangereuses.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR, IATA</b>	UN3077
· <b>IMDG</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR</b>	3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (folpet (ISO))
· <b>IMDG</b>	néant
· <b>IATA</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (folpet (ISO))
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, IATA</b>	
	
· <b>Classe</b>	9 Matières et objets dangereux divers.
· <b>Étiquette</b>	9
· <b>IMDG</b>	
· <b>Class</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IATA</b>	III
· <b>IMDG</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Polluant:</b>	Non
· <b>Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Marquage spécial (IATA):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· <b>Indice Kemler:</b>	90
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.

(suite page 8)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

---

**Nom du produit: Folpet 80 WDG**


---

(suite de la page 7)

· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5 kg
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· <b>Catégorie de transport</b>	3
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FOLPET (ISO)), 9, III

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08, GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
folpet (ISO)
- **Mentions de danger**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO** E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

Révision: 28.10.2019

---

### Nom du produit: Folpet 80 WDG

---

(suite de la page 8)

produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées

Classe	Part en %
I	80,0

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Schneiter AGRO AG

- **Contact:** Service de sécurité

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**